

PERMANENCE DES IMPÔTS A LA MSAP



PERMANENCE DES IMPÔTS A LA MSAP

Besoin d'aide pour votre déclaration d'impôt ou mettre à jour les éléments pour le prélèvement à la source ...

Le mercredi matin (9h15 à 12h30) et après-midi (13h30 à 17h00) une permanence (sans rdv) du Centre des Finances Publiques vous attend dans les locaux de la Maison de services au public de Terres du Lauragais situés derrière la mairie